

Année scolaire 2025- 2026

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE N°1

DÉCRET n°2014-1231 du 22 octobre 2014 art. 2 relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges

ÉCOLE : EPPU CAPENS

Coordonnées de l'école : 1 rue des écoles – 31410 CAPENS

Direction : Marie-Cindy GALTIER

Date de la réunion : mardi 4 novembre

Ouverture et fermeture de séance : 18h30 / 19h55

Présents	
<i>Fonction</i>	<i>Nom prénom</i>
Directrice	GALTIER Marie-Cindy
Enseignante	RAVIER Noémie
Enseignante	SPELAT Dilia
Responsable ALAE	BARENNES Patricia
Maire	DANES Richard
Elue com Mairie	CALLEDE Maud
Elu	DEDIEU Joël
Parent élu Titulaire	IBANEZ Nathalie
Parent élu Titulaire	LOCATELLI Maria
Parent élu Titulaire	SAVAGNAC Laure
Parent élu Suppléante	OUKHALED Marion
Parent élu Suppléante	GALEY Mylène

Les axes abordés	Propositions ou conclusions
Vote des délibérations	A la majorité des voix – à main levée
Règlement du conseil d'école	<p>A l'issue de chaque conseil d'école, <u>un procès-verbal</u> de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire sera adressé à l'IEN.</p> <p>Le PV sera affiché dans chaque école et constitue le <u>seul document officiel</u>.</p> <p>Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux des instances dans lesquelles il siège. Ces comptes rendus sont diffusés dans les conditions définies dans le code de l'éducation.</p> <p>Le directeur d'école doit permettre <u>aux associations</u> de parents d'élèves de faire connaître leur action auprès des autres parents d'élèves. Les documents sont remis par <u>l'association</u> en nombre suffisant pour leur distribution. Ces documents ne font pas l'objet d'un contrôle a priori et doivent être clairement identifiés comme émanant des associations de parents d'élèves. Leur contenu, qui doit cependant respecter <u>le principe de laïcité et les dispositions relatives à la vie privée et prohibant les injures et diffamations et exclure toute propagande en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale, relève de la seule responsabilité des associations</u>.</p> <p>En conclusion :</p> <p>Une secrétaire dresse le PV du conseil d'école. Le PV sera signé par les membres titulaires et le président (d'où l'utilisation du vidéoprojecteur)</p> <p>Les parents d'élèves peuvent ensuite faire un compte-rendu qui ne relève que de la seule responsabilité de l'association. Ces documents doivent être clairement identifiés comme émanant de l'association.</p> <p>Avant la distribution, il serait judicieux de donner un exemplaire à la directrice qui vérifiera que le contenu respecte le principe de laïcité, la vie privée prohibant injures et diffamations et excluant toutes propagandes en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale.</p>
Résultat des élections des parents d'élèves	<p>Résultats des élections :</p> <p>Nombre d'électeurs inscrits : 112 Nombre de votants : 61 Bulletins nuls : 7 Suffrages exprimés : 54 Nombre de sièges : 3 Participation : 54,46% (contre 44,44% en 2024)</p>

	<p>Si un titulaire ne peut assister à un CE, il doit donner à un suppléant son pouvoir pour que celui-ci puisse voter.</p> <p>Merci à Mme LOCATELLI d' avoir préparé le matériel de vote et d'avoir assisté au dépouillement.</p> <p>Vous êtes élus jusqu'en octobre 2026.</p>
<p>Rôle des parents d'élèves</p>	<p>Ils peuvent assurer un rôle de médiation à la demande d'un parent d'élève.</p> <p>Les délégués ont une obligation de réserve et de confidentialité à propos des cas individuels et des informations personnelles données pendant le Conseil d'école.</p> <p>Les parents d'élèves peuvent assister <u>aux commissions cantine</u> pour répondre à toutes les questions des parents concernant les menus.</p> <p>Afin de ne pas avoir de questions répétitives, pensez à consulter les anciens PV.</p> <p>Les parents élus peuvent évidemment gérer des difficultés tout au long de l'année sans attendre les conseils d'école.</p>
<p>Vote du Règlement Intérieur</p>	<p>Validation du règlement : Voté à l'unanimité.</p> <p>Prise de connaissance de l'annexe sur la lutte contre le harcèlement à l'école primaire et élémentaire.</p>
<p>Point ALAE</p>	<p>L'équipe enseignante tient à remercier Célia, qui a pris en grande partie le relai d'Isabelle, pour son implication et sa disponibilité pour échanger auprès de l'équipe.</p> <p>Nombre d'enfant à la cantine : Nous avons 38 élémentaires avec 3 animateurs actuellement et 23 maternelles avec 2 animateurs.</p> <p>Points positifs :</p> <p>L'équipe s'est bien adaptée au rythme.</p> <p>Pas de problèmes particuliers avec les enfants. Bon échange avec les maîtresses sur les problèmes survenus dans la journée.</p> <p>Pour le moment le midi nous n'avons pas eu de mauvais temps donc ce sont des jeux extérieurs.</p> <p>Des ateliers seront mis en place (dessins, perles à repasser, loup garou etc).</p> <p>Pour le moment les activités étaient de la décoration, nous allons commencer les activités de décos et individuelles pour Noël.</p>

Rentrée 2025 + Effectifs	<p>68 élèves présents à la rentrée.</p> <p>Répartition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - classe 1 : 12PS – 6MS - 7GS = 25 élèves : Mme SPELAT <p>Mme SPELAT réintégrant ses fonctions de remplaçante sera remplacée par Mme BAQUE Marine à compter du 06/11.</p> <ul style="list-style-type: none"> - classe 3 : 6CP- 14CE2 = 20 élèves : Mme RAVIER / Mme BODIER-GARCIA - classe 4 : 8 CE1- 7 CM1- 8 CM2 : 23 élèves : Mme GALTIER/ Mme COMMELERAN (décharge du mardi après-midi) <p>Total : 68 élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un décloisonnement les débuts d'après-midi (sauf le vendredi) a été mis en place pour les CE1 qui effectue les matières QLM, EMC et Anglais dans la classe des CP/CE2.
PPMS et Incendie	<p>L'exercice incendie a été réalisé le 30 septembre.</p> <p><u>Constat :</u> Les élèves ont été réactifs et sont sortis dans le calme. Les alarmes incendie ont bien fonctionnées et ont été audibles dans toutes les classes. Nous remercions la mairie pour les travaux effectués sur ces alarmes.</p> <p>L'exercice PPMS intrusion a été effectué le 14 octobre.</p> <p><u>Constat :</u> Les élèves ont bien réagis. Le confinement dans les couloirs des classes 3 et 4 ont permis aux élèves et au personnel de ne plus être visible du tout depuis l'extérieur et d'être moins exposés. Le signal par groupe whats'app pose toujours question car a prise de connaissance du message n'est pas optimale (téléphone en vibreur, non consulté par les enseignants)</p>
Projets 2025- 2026	<p>*26/09 : Maternelle : Foulage du raisin en partenariat avec le musée Cap al Campestre de Lherm qui s'est déplacé à l'école.</p> <p>*03/10 : Toute l'école : matinée nettoyons la nature dans le village.</p> <p>* Mardis matins période 2 : CP/CE2 et CE1/CM1/CM2 : Cycle patinoire</p> <p>* Jeudi 6 novembre : CE1/CM1/CM2 : après-midi ateliers de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement</p> <p>* Commémoration du 11 novembre à midi : Les élèves et leur famille le sont les bienvenus.</p> <p>* Cinéma de Noël : offert par la Mairie (places et bus) Les élèves de la PS au CM2 prendront le bus et se rendront au cinéma de Carbonne. Dates et film à définir</p>

	<p>* Vendredi 19 décembre : Soirée de Noël organisée par Capasso et les enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - chorale des enfants - vente de gâteaux réalisés par les enfants - mini « marché de Noël » - huîtres, vin chaud, charcuterie, fromage, chocolat chaud.... <p>Des informations complémentaires seront données plus tard.</p> <p>* Période 3 : Toute l'école : Concours affiche du Lyons club. Thème : Les Océans</p> <p>* Du 19 au 23 janvier : CP/CE2 et CE1/CM1/CM2 : Classe transplantée ski à Ascou-Pailhères</p> <p>D'autres projets sont à l'ébauche pour les périodes 4 et 5 en attentes de confirmation (sport boules, musique, EPS avec Mélodie Massat)</p> <p>* Spectacle de fin d'année : Date et modalités à définir (vendredi 26 juin si même modalité que l'année dernière)</p> <p>* Bal de Promo : le traditionnel bal de promo aura lieu le mardi 30 juin à la cantine.</p>
--	--

Coopérative scolaire	<p>* L'association Couleur Pastel qui a été dissoute a fait don à l'école de son reliquat soit au total : 150€ + 580,74€</p> <p>Nous les remercions très sincèrement de ce geste envers les enfants du village.</p> <p>* Les dons des parents d'élèves en début d'année s'élève à : 574€</p> <p>* L'association CAPASSO a fait don à l'école de la somme de 3000€ depuis le début de l'année. Nous les remercions chaleureusement également encore une fois pour cette aide précieuse et leur implication tout au long de l'année pour mener des actions au sein du village en faveur de l'école.</p> <p>* Solde de la coopérative scolaire au 04/11/25 : 3 922€10</p>
Point Mairie	<p>* Budget Ecole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fournitures administratives : 500€ (achat matériel élections/ feuilles A3/ enveloppes....) - subventions intervenants : 5000€ (versé en avril 2025) - Fournitures : 40€/ enfant soit 2680€ - Budget Noël : cinéma + entrées + achats de Noël - Bus 3 classes : 900€ (300€/classe) <p>L'équipe enseignante remercie sincèrement la Mairie pour ces aides qui nous permettent de faire de beaux projets et sorties. Merci également pour leur investissement important au sein de l'école et les travaux effectués.</p>

	<p>* Travaux effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécurisation de l'école par une alarme - fin des travaux alarmes incendie - Entretien et travaux divers cet été <p>* Cantine :</p> <p>Règlement remis à jour. Bon fonctionnement. La tarification à changer. Pérennisation du poste d'Audrey qui a été stagiairisée.</p>
--	---

Questions des parents	Pas de question
------------------------------	-----------------

Secrétaire de séance : Marie-Cindy GALTIER

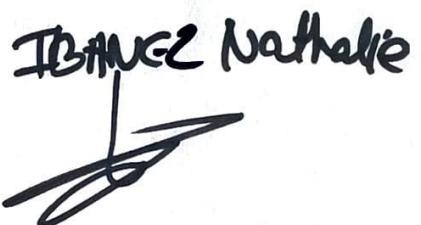
Compte rendu rédigé par : Marie-Cindy GALTIER

Prochain conseil d'école : le 17 mars.

Date et signature, 5/11/25

La directrice




BAUGE Nathalie